

Paris, le 21 avril 2020.

La PROCIREP met plus de 11 M€ à disposition des producteurs

La PROCIREP, Société des Producteurs de Cinéma et de Télévision, a pris dès le 17 mars dernier plusieurs mesures exceptionnelles destinées à favoriser la continuité de l'activité des sociétés de production dans le contexte de crise lié au Covid-19.

Celles-ci ont notamment permis de verser depuis cette date près de **2,7 M€ d'aides à la création cinéma et télévision** à 200 sociétés de production de courts, de longs métrages, d'animation, de documentaires et de fiction.

Par ailleurs, avec la mise en place de l'avance sur droits PROCIREP annoncée le 31 mars dernier, ce sont **8,8 M€ supplémentaires** qui ont été mis à disposition de plus de 200 sociétés de productions, détenteurs de droits et filiales de production des diffuseurs.

La PROCIREP remercie les professionnels, en particulier les producteurs membres de ses différentes Commissions, dont la mobilisation aura ainsi permis - aux côtés des équipes permanentes - d'assurer la continuité des prestations.

Contact : Idzard VAN DER PUYL – Mèl : ivdp@procirep.fr
PROCIREP & ANGOA – Web : www.procirep.fr